



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 31 octobre 2022

## Budget 2023 : de mauvaises réponses à de vrais problèmes !

Les parlementaires étudient à l'Assemblée nationale le projet de loi de finances présenté par le gouvernement. Ce projet de loi définit les moyens attribués à l'éducation pour l'année 2023. SUD éducation revendique un plan d'urgence pour l'éducation qui passe par un recrutement massif de personnels.

### Un budget qui fait la part belle à l'enseignement privé

On constate, à nouveau, que le budget de l'enseignement privé augmente davantage (+6,42%) que le budget de l'enseignement public (+5,82%) dont l'augmentation est en partie dûe au paiement de l'indemnité REP/REP+ attribuée à tous les personnels suite aux mobilisations des personnels et à la victoire de SUD éducation devant le Conseil d'État. Le ministère va engager 29 millions d'argent public en subvention aux maires pour rembourser leurs dépenses pour les écoles maternelles privées. Ce transfert d'argent public au privé est une conséquence de la loi Blanquer. Cette priorité donnée au privé dans le budget de l'éducation est inacceptable. Pour SUD éducation, l'argent public doit aller à l'école publique.

### Des miettes de revalorisation salariale

Les revalorisations salariales promises par le gouvernement n'arriveront qu'en septembre 2023 alors que l'inflation atteint pourtant un niveau inquiétant fin 2022 et de nouvelles hausses sont craintes pour début 2023. Cette revalorisation de 10% ne concerne que les enseignant·es de moins de vingt ans d'ancienneté et exclut deux tiers des enseignant·es ainsi que tous les autres personnels.

300 millions d'euros sont prévus pour financer une revalorisation conditionnée à "l'exercice de nouvelles missions" : "la formation hors temps d'enseignement, la mise en oeuvre de projets pédagogiques, le suivi individualisé des élèves, l'aide à l'orientation, le remplacement à courte durée". Une partie de ces missions sont déjà prises en charge par l'ensemble des enseignant·es et ne devraient donc pas faire l'objet d'une augmentation conditionnée mais bien d'une véritable revalorisation pour tou·tes. D'autres missions, tel que le remplacement à courte durée, sont déjà proposées aux personnels sans succès car les enseignant·es travaillent déjà 43h en moyenne par semaine et ne souhaitent pas augmenter leur temps de travail. Par ailleurs SUD éducation rappelle que les conséquences de cette politique salariale conditionnée à une augmentation du temps de travail a pour effet de creuser les inégalités salariales entre les hommes et les femmes d'une part, et entre les personnes handicapées et les autres d'autre part.

Les personnels non-enseignants de l'Éducation nationale sont largement oubliés par ces maigres revalorisations salariales. Suite aux mobilisations et à la victoire de SUD éducation devant le Conseil d'État, le Ministre a fini par annoncer le

### Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



paiement de l'indemnité REP/REP+ pour tous les personnels qui travaillent en éducation prioritaire dans une part moins importante pour les AED et les AESH.

Pour SUD éducation, ce mépris du gouvernement pour les personnels non enseignants, à commencer par les AED et les AESH, est inacceptable. SUD éducation revendique une augmentation immédiate de 400 euros des salaires pour tou-tes.

### **Encore des suppressions de postes !**

Alors qu'il manque encore un·e enseignant·es dans un tiers des établissements scolaires, le Ministre poursuit les suppressions de postes initiées sous Blanquer avec 2000 nouvelles suppressions. Le service public d'éducation a subi 9900 suppressions de postes en 6 ans. Le Ministre parvient à affirmer d'un côté qu'il entend faire de "la réussite de tous les élèves" une priorité et de l'autre supprimer des postes alors que nous manquons cruellement de personnels enseignants, mais également médico-social : on compte 843 médecins scolaires et 7579 infirmier·es scolaires seulement. De même, le manque de personnels AESH est criant et met en danger la scolarisation des élèves handicapés.

### **À quand de vraies mesures pour la réussite des élèves?**

Les mobilisations des personnels ont mis au jour les difficultés que rencontre le service public d'éducation : des métiers sous valorisés, des classes surchargées, des équipes laissées sans moyens pour accompagner les élèves en difficultés scolaires ou sociales ou en situation de handicap, le manque de formation des personnels...

Pourtant le Ministre n'apporte que des mauvaises réponses : une revalorisation insuffisante et qui oublie des centaines de milliers de personnels, en particulier les plus précaires. Il poursuit l'action de mise en concurrence des personnels, des équipes et des écoles et établissements scolaires avec une logique d'évaluation permanente et d'obtention de moyens en fonction des projets.

Le Ministre entend pallier les difficultés scolaires des élèves en ajoutant des référentiels, des "repères" en anglais comme cela existe en mathématiques et en français : il alourdit la charge de travail des enseignant·es et refuse de baisser le nombre d'élèves par classe !